

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-102 du 28 Avril 1980

chargeant le Camarade Gratien
CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire, de
l'intérim du Camarade Simon OGOUMA,
Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération pour compter du 26 Avril
1980.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 80-101 du 26 avril 1980 chargeant le Camarade VILON-
GUEZO Romain, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Ré-
volutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour comp-
ter du 27 avril 1980,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 26 avril 1980, le Camarade Gratien
CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire,
est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération, pendant l'absence du Camarade Simon OGOUMA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Avril 1980
Pour le Président de la République ab-
sent, le Premier Vice-Président de l'as-
semblée Nationale Révolutionnaire, char-
gé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliatiions : PR 8 CPS 6 CC/PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MACP-MAEC 6 Autres Minis-
tères 20 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde.Chanc. 3 BCP 2 JORPB 1.●